



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Pour une école de la République pleinement inclusive

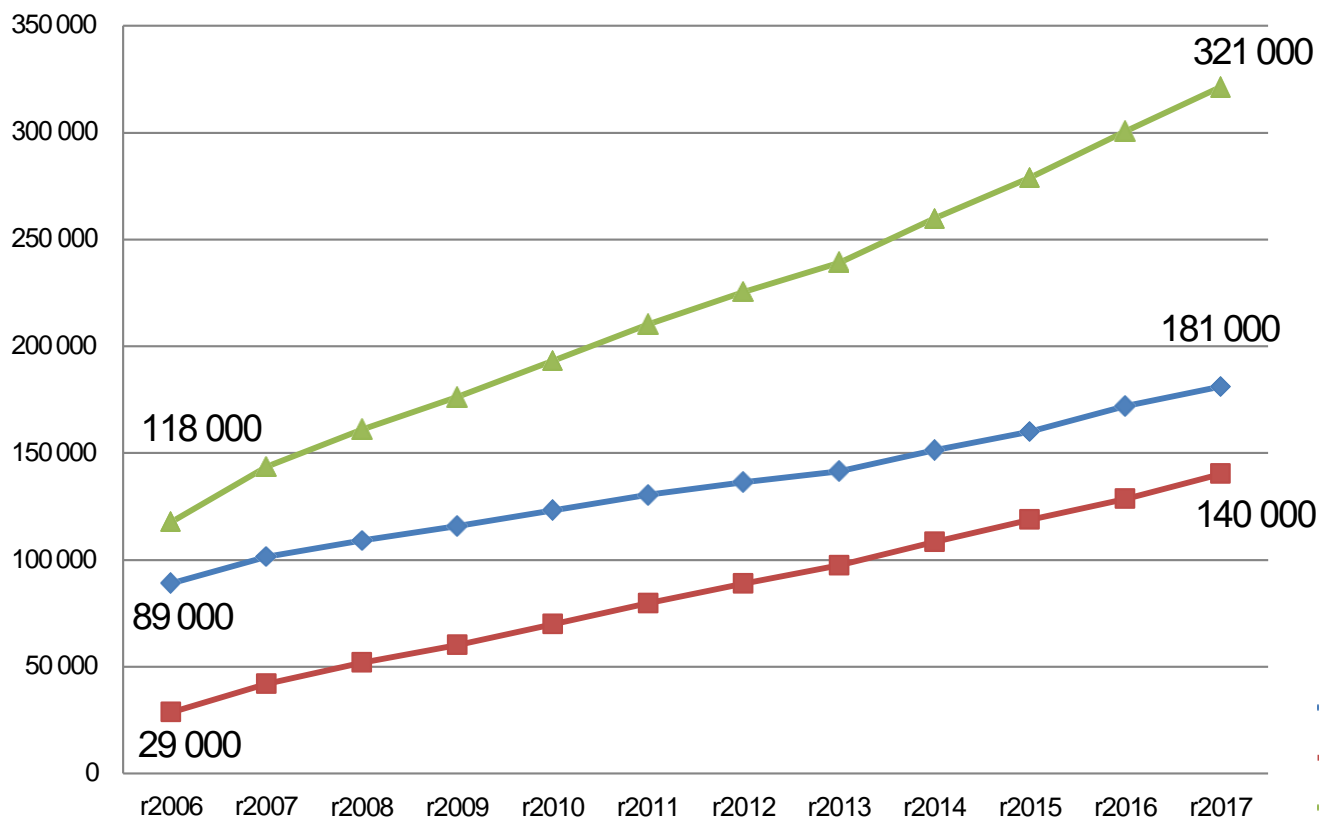
Assemblée Générale des DDEN – Samedi 23 mars 2019

- Point de situation : en 2019, où en est-on de la politique inclusive ?
- Pour une école de la république pleinement inclusive : 5 axes prioritaires
- Une démarche qui doit profiter à tous les élèves

Évolution des effectifs d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire

Évolution des effectifs d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire

Évolution moyenne par an, en %



Total
+ 10 %

1^{er} degré
+ 7 %

2nd degré
+ 16 %

◆ 1er degré
■ 2nd degré
▲ Total

Évolution des effectifs d'élèves en ULIS

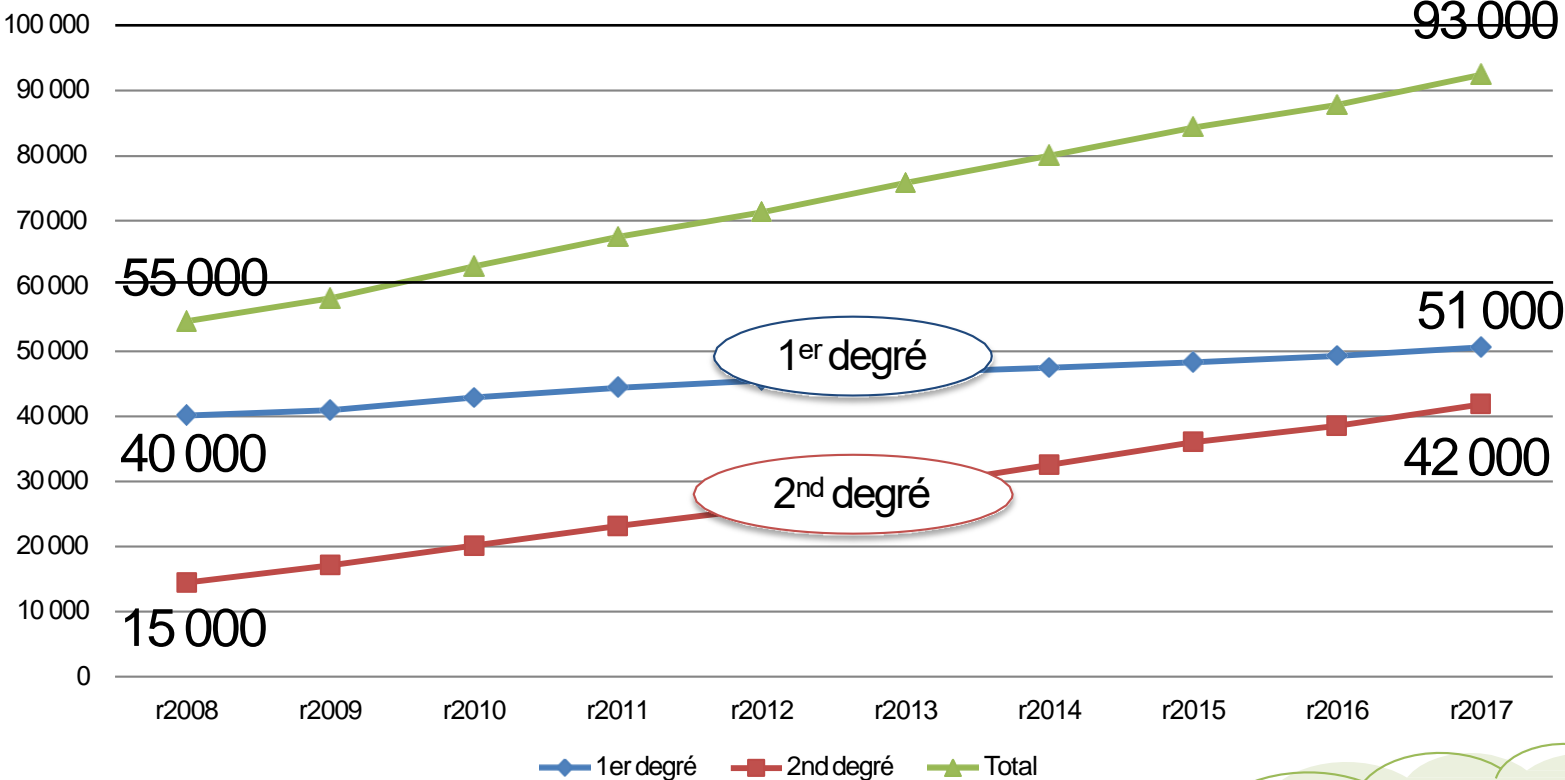
Effectifs scolarisés avec l'appui d'un dispositif collectif

Évolution moyenne
par an, en %

Total
+6%

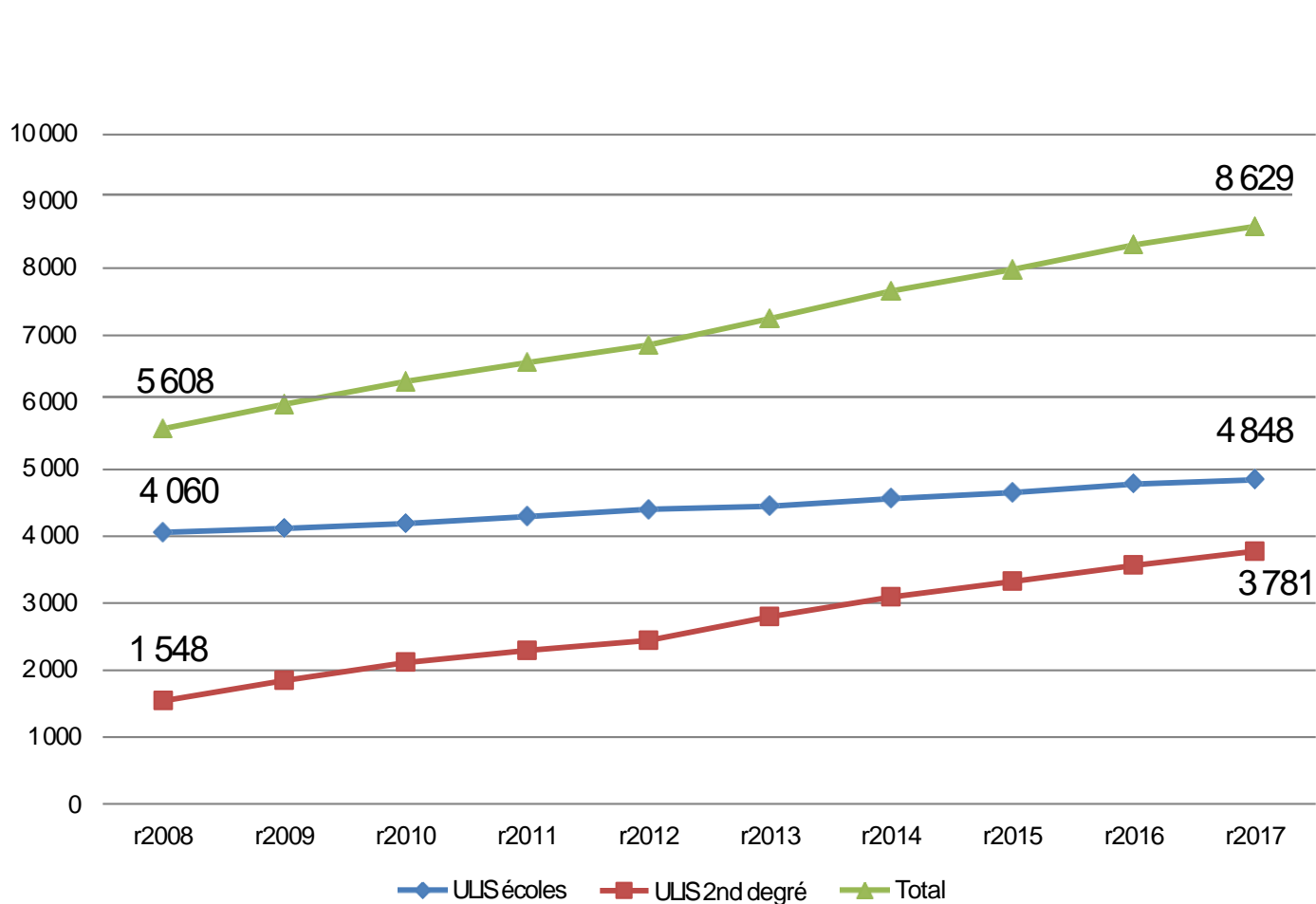
1^{er} degré
+2,5%

2nd degré
+13%



En moyenne :
10,5 élèves
par dispositif ULIS

Évolution du nombre de dispositifs ULIS



Évolution moyenne
par an, en %

Total
+5 %

1^{er} degré
+2%

2nd degré
+11 %

Les 5 axes de la politique inclusive

1. Mieux **informer, former et accompagner** les enseignants
2. Multiplier et diversifier les **modes de scolarisation**
3. Veiller à ce que les élèves sortent de l'école avec un **diplôme** ou une **certification professionnelle**
4. Transformer l'**offre médico-sociale** à l'école
5. **Transformer l'accompagnement** des élèves en situation de handicap

Axe 1. Mieux informer, former et accompagner les enseignants
pour les rendre
capables d'enseigner à tous

En 2019, la réalité d'une classe qui compterait 25 **élèves** : dans cet effectif , 1 allophone, 2 élèves dyslexiques, 1 élève présentant des troubles de la sphère autistique, 1 élève à haut potentiel... + 20 autres élèves = 25 élèves à besoins particuliers.

Premier enjeu de l'école inclusive : **former des enseignants parfaitement capables de différencier leur pédagogie.**

[2 annexes](#) :

- [un exemple de formation des personnels](#)

Actions de formation des personnels pour accompagner la stratégie autisme :

- Développement de **modules de sensibilisation pour tous les personnels** (dont accompagnants, 60 heures obligatoires à la prise de poste – décret 2018)
- Formation **d'enseignants ressources du 2nd degré**
- Approfondissement pour les **enseignants concernés par l'accueil de TSA**
- Complément de formation pour les **enseignants spécialisés**
- Formation des **médecins et psychologues** des premier et second degrés

Axe 2. Multiplier et diversifier les **modes de scolarisation**

Création de **180 nouvelles unités d'enseignement** en maternelle pour élèves avec TSA (UEMA)

Création de **45 unités d'enseignement en élémentaire** dont 5 à la RS2018 (UEEA)

Ouverture d'**ULIS** généralistes en école élémentaire, collège et lycée.
+ 250 à la RS2018

Création de **30 ULIS TSA** en lycée professionnel

Création de nouvelles Unités d'enseignement externalisées en partenariat avec les établissements médico-sociaux (objectif chiffré : doubler leur nombre avant 2022)

Axe 3. Veiller à ce que les élèves sortent de l'école avec un **diplôme** ou une **certification professionnelle**

Aujourd'hui il y a 320 000 élèves handicapés scolarisés à l'école : 56% dans le primaire, 34% au collège et seulement 10% au lycée, qu'il soit général ou technique.

Il faut donc :

- **Mieux prévenir l'échec scolaire ;**
- **Simplifier et aménager le passage d'examens** : créer une continuité entre les adaptations et aménagements pédagogiques lors de la scolarisation et lors du passage des examens
- **Conduire les élèves en situation de handicap vers une certification professionnelle ;**
- Développer des partenariats entre l'école et le secteur adapté pour faciliter les mises en situation professionnelle ;
- Développer l'accessibilité numérique

Axe 4. Transformer l'offre médico-sociale à l'école

Accroître significativement l'appui des services médico-sociaux aux établissements scolaires :

- Tout nouveau service médico-social, intervenant pour les moins de 20 ans, doit être adossé à l'école pour assurer la continuité de parcours de l'élève
- Les établissements médico-sociaux doivent progressivement devenir **des plateformes de services** et proposer aux enseignants des ressources d'accompagnement des élèves à besoins particuliers.

Un réel engagement de l'ARS à nos côtés

Axe 5. Transformer l'accompagnement des élèves en situation de handicap

- Qualifier les accompagnants et renforcer **l'attractivité de leur métier** sur tous les temps et lieux de vie des enfants et des jeunes :
 - Décret du 27 juillet 2018 assouplissant les modalités de recrutement des AESH (9 mois d'expérience, ouverture au niveau IV, au moins 60 heures d'adaptation à l'emploi)
 - Campagne de communication
 - Plan mercredi

PROFIL UNE CAMPAGNE D

- > Écoute
- > Patience
- > Empathie



- > Bon relationnel
- > Intérêt pour le travail avec les enfants et les adolescents
- > Travail en équipe

VOUS SOUHAITEZ TRAVAILLER AUPRÈS D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP ?

Le ministère de l'Éducation nationale recrute des personnels chargés d'accompagner les élèves en situation de handicap à l'école, au collège ou au lycée.

Une formation de 60 heures pour accueillir et suivre au mieux la scolarité de ces élèves est assurée par le ministère.

EXERCER UN MÉTIER QUI A DU SENS

En apportant une aide humaine et pratique aux élèves en situation de handicap, vous leur permettrez de suivre leur scolarité dans de bonnes conditions tout en favorisant leur autonomie.

Vous participerez aux différentes activités de la classe, en relation constante avec l'enseignant, et contribuerez à l'adaptation scolaire des élèves.

Vous prendrez part à toutes les réunions de l'équipe de suivi de scolarisation, aux côtés du directeur d'école ou du chef d'établissement, des enseignants, du psychologue de l'éducation nationale, des professionnels de santé et des parents.

PROFIL

- > Écoute
- > Patience
- > Empathie



POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

**S'ENGAGER
AIDER
ACCOMPAGNER**

L'éducation nationale recrute et forme des personnels pour l'accompagnement d'élèves en situation de handicap
education.gouv.fr/DevenirAccompagnant



LE PÔLE INCLUSIF D'ACCOMPAGNEMENT LOCALISÉ



Le Pôle inclusif d'accompagnement localisé (PIAL) est **une nouvelle forme d'organisation**, dont l'objectif est de coordonner les moyens d'accompagnement humains en fonction des besoins des élèves en situation de handicap. Dans ce cadre, **l'accompagnement humain mutualisé est désormais le principe**, tandis que l'accompagnement humain **individualisé devient l'exception**.

Les principaux objectifs du PIAL :



Un accompagnement humain au plus près des besoins de l'élève en situation de handicap en vue du développement de son



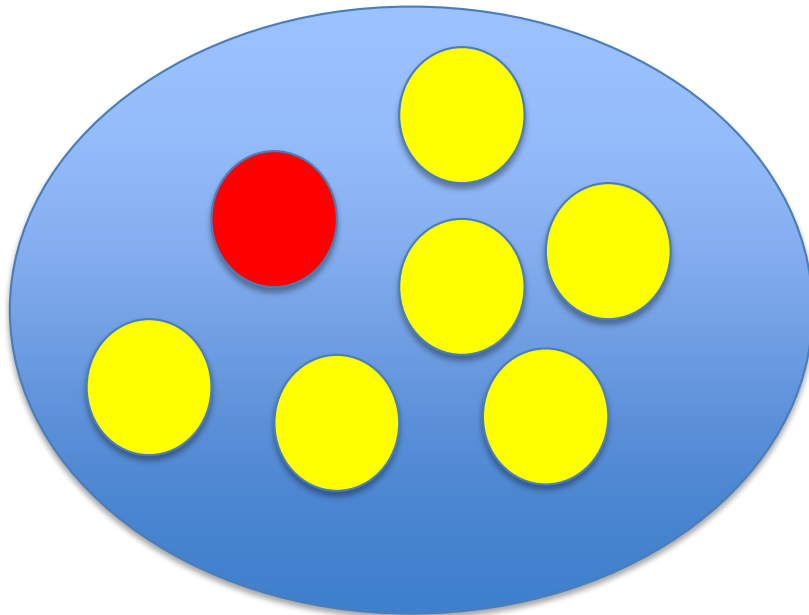
Une souplesse organisationnelle de l'accompagnement humain pour les établissements scolaires et les écoles



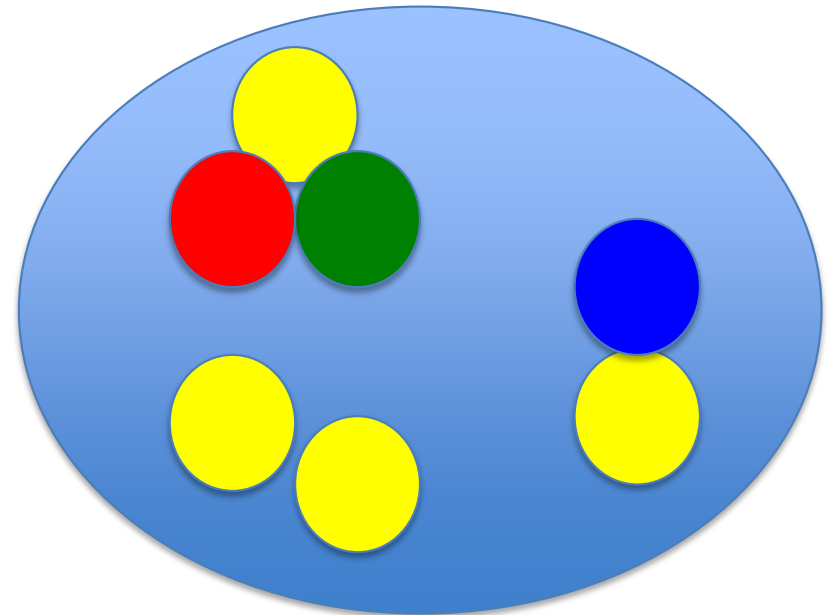
Une évolution des modalités de travail des AESH

L'inclusion ... une idée déjà dépassé ?

adaptation... intégration... inclusion



Inclusion d'un élève
en situation de
handicap



Un principe : le droit commun
pour tous les élèves et une
pédagogie différenciée